

Redevances de droits d'auteur pour l'utilisation de musique dans des apps

Enregistrement de contenus musicaux sur appareil récepteur (Download-to-Own)

Catégorie	Redevance	Redevance minimale par app
1. Apps générales (p.ex. films, jeux, etc.)	2% des recettes totales ¹	CHF 0.045 par téléchargement ²
2. Apps commerciales pour promotion des ventes et d'image	4% des recettes totales ¹	CHF 0.09 par téléchargement ²
3. Apps vidéos musicales	3,5% des recettes totales ¹	Par téléchargement, pour: 1 à 2 œuvres: CHF 0.085 par œuvre 3 à 7 œuvres: CHF 0.06 par œuvre 8 à 13 œuvres: CHF 0.05 par œuvre 14 à 19 œuvres: CHF 0.045 par œuvre Plus de 20 œuvres: CHF 0.04 par œuvre
4. Apps musicales (audio uniquement)	8% des recettes totales ¹	Par téléchargement, pour: 1 à 2 œuvres: CHF 0.11 par œuvre 3 à 7 œuvres: CHF 0.09 par œuvre 8 à 13 œuvres: CHF 0.07 par œuvre 14 à 19 œuvres: CHF 0.065 par œuvre Plus de 20 œuvres: CHF 0.06 par œuvre

¹ y c. ventes InApp, recettes publicitaires, commerce d'échange et sponsoring, indépendamment de la durée de la musique

² Plusieurs contenus d'une app (p.ex. films, jeux, etc.) valent comme plusieurs téléchargements

Streaming de contenu musical depuis serveur (Streaming-on-Demand)

Catégorie	Redevance	Redevance minimale
1. Apps générales (p.ex. films, jeux, etc.)	2% des recettes totales ¹	Nombre moyen de visites / mois: Jusqu'à 5'000 visites CHF 12.50
2. Apps commerciales pour promotion des ventes et d'image	4% des recettes totales ¹	Jusqu'à 10'000 visites CHF 30.00 10'001 – 50'000 visites CHF 50.00 50'001 – 100'000 visites CHF 100.00
3. Apps vidéos musicales	3,5% des recettes totales ¹	100'001 – 500'000 visites CHF 200.00 500'001 – 1 mio. de visites CHF 400.00
4. Apps musicales (audio uniquement)	12% des recettes totales ¹	1- 2 mio. de visites CHF 600.00 plus de 2 mio. de visites CHF 900.00

¹ y c. ventes InApp, recettes publicitaires, commerce d'échange et sponsoring, indépendamment de la durée de la musique

Musique mood

Supplément de 200% pour les droits de synchronisation et les droits voisins.

Montant minimum de facturation par autorisation

CHF 50.00

TVA

Tous les prix s'entendent sans TVA.

Autres droits

SUISA dispose uniquement des droits de reproduction et des droits relatifs à la mise à disposition de musique. Tous les autres droits éventuellement concernés tels que droits voisins (p.ex. maison de disques ou label), droits de synchronisation (p.ex. édition musicale) et droits moraux de l'auteur doivent être réglés par vous directement avec les ayants droit correspondants. En cas d'utilisation de musique mood, SUISA peut vous attribuer outre les droits d'auteur également les droits voisins ainsi que les droits de synchronisation.